

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Emir Kir au secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur sur "l'examen périodique universel de la Belgique auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies au cours de la 24^e session en janvier 2016" (n° 126)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 10 mai 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 126/001)

- une motion de recommandation par Emir Kir (PS)
- une motion pure et simple par Rita Bellens (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 58

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments sur "la suppression de la cellule Art et Antiquités de la police fédérale" (n° 143)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 11 mai 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 143/001)

- une motion de recommandation par Georges Gilkinet (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Koen Metsu (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 76 voix contre 58

3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Michel de Lamotte au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur "la Directive 'Secret des Affaires'" (n° 144)

(développée en réunion publique de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 11 mai 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 144/001)

- une motion de recommandation par Michel de Lamotte (cdH)
- une motion pure et simple par Gautier Calomne (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Sarah Claerhout (CD&V), Peter Dedecker (N-VA), Leen Dierick (CD&V) et Johan Klaps(N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 57

4. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Vanessa Matz au ministre de la Justice sur "l'Institut médico-légal de Liège et de manière plus large l'expertise médico-légale wallonne" (n° 142)

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 11 mai 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 142/001)

- une motion de recommandation par Vanessa Matz (cdH)
- une motion pure et simple par Sophie De Wit (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 77 voix contre 58